



---

## 72<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale 6<sup>e</sup> commission

Point 84 de l'ordre du jour

### **L'état de droit aux niveaux national et international** **The rule of law at the national and international levels**

New York, le 4-5 octobre 2017

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Secrétaire général pour son rapport sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit.

Ce rapport met en lumière l'importance du travail de l'Organisation des Nations Unies en matière d'état de droit, à la fois au niveau national, par l'assistance fournie aux Etats Membres, et au niveau international par l'élaboration d'un cadre juridique et la mise en place de mécanismes pour assurer sa mise en œuvre.

La Suisse se félicite du fait que le rapport souligne le rôle fondamental des Etats Membres, auxquels il incombe en premier lieu d'assurer le respect de l'état de droit, ce qui contribue *in fine* à l'instauration d'une paix durable et à la prévention des conflits. Ceci vaut également pour la poursuite des crimes internationaux, qui relève en premier lieu de la compétence des systèmes judiciaires nationaux. Conformément au principe de complémentarité, ce n'est que si un Etat n'est pas en mesure de poursuivre ces crimes qu'une instance internationale devrait s'en charger. Il est donc primordial de travailler à renforcer les juridictions nationales, et la Suisse salue l'engagement de l'ONU sur ce point.

Par ailleurs, nous trouvons très utile que cette année le rapport identifie un certain nombre de points où l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit pourrait être plus effective, cohérente et durable. Nous serions reconnaissants si dans son prochain rapport le Secrétaire général pouvait faire des recommandations plus spécifiques sur la manière dont l'ONU pourrait mieux assister les Etats dans le renforcement de l'état de droit au niveau national, en particulier dans les contextes fragiles ou touchés par des conflits. En effet, l'état de droit est un sujet aux ramifications multiples et, dans une période où les ressources sont limitées, l'efficacité et la cohérence de l'assistance offerte

---

dans ce domaine revêtent une importance accrue. Il nous semblerait également utile d'insérer l'année prochaine un sous-thème consacré à cette question ou aux aspects de l'Agenda 2030 liés à l'état de droit.

Monsieur le Président,

La Suisse estime que la lutte contre l'impunité est fondamentale dans la mise en œuvre de l'état de droit. Dans ce contexte, ma délégation souhaite souligner l'importance de la Cour pénale internationale et s'engage pour l'universalisation du Statut de Rome. Nous appelons donc le Burundi à revenir sur sa décision de se retirer de ce traité, avant que ce retrait ne devienne effectif le 27 octobre prochain. De plus, dès lors que le système du Statut de Rome apporte une contribution essentielle au respect de l'état de droit, la Suisse se réjouirait d'un déclenchement inconditionnel de la compétence de la CPI à l'égard du crime d'agression lors de la prochaine Assemblée des Etats parties.

Dans des contextes où l'état de droit est bafoué, des solutions créatives sont parfois nécessaires, comme la mise en place du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en Syrie. La Suisse se félicite de la création de ce mécanisme et elle encourage les Etats membres à le soutenir.

Je vous remercie de votre attention.

---

*Unofficial translation*

Mr Chair,

Switzerland would like to thank the Secretary-General for his report on strengthening and coordinating United Nations rule of law activities.

This report highlights the importance of the United Nations' work on the rule of law at both the national level, through the assistance provided to Member States, and the international level, through the development of a legal framework and the creation of implementation mechanisms.

Switzerland is pleased that the report underscores the fundamental role of the Member States, the main actors in ensuring respect for the rule of law, which ultimately helps to build sustainable peace and prevent conflicts.

Along these same lines, prosecuting international crimes falls primarily within the purview of national judicial systems. In accordance with the principle of complementarity, an international court should only intervene if a state is unable to prosecute these crimes. It is therefore fundamental to work on strengthening national jurisdictions, and Switzerland welcomes the UN's commitment to this process.

Moreover, we find very useful that this year's report identifies some points where the action of the United Nations on the rule of law could be more effective, coherent and sustainable. We would be grateful if the next report of the Secretary General could contain more specific recommendations on how the UN will assist the Member States in strengthening the rule of law at the national level, in

particular in conflict-affected or fragile states. Indeed, the rule of law is an issue with many ramifications and, at a time of limited resources, it is particularly important to provide coherent and effective assistance in this regard. We also believe that next year it would be useful to include a sub-topic on this issue or on the points of the Agenda 2030 related to the rule of law.

Mr Chair,

Switzerland considers that the fight against impunity is fundamental for the implementation of the rule of law. In this regard, my delegation wants to emphasize the importance of the International Criminal Court and is committed to achieving universal ratification of the Rome Statute. We therefore call on Burundi to reverse its decision to withdraw from this treaty before that action takes effect on 27 October. As the Rome Statute System makes an essential contribution to respect for the rule of law, Switzerland would also welcome an unconditional activation of the ICC's jurisdiction over the crime of aggression at the next Assembly of States Parties.

In situations where the rule of law is ignored, creative solutions are sometimes necessary, such as the International, Impartial and Independent Mechanism to Assist in the Investigation and Prosecution of Persons Responsible for the Most Serious Crimes under International Law Committed in Syria. Switzerland welcomes the creation of this mechanism and encourages Member States to support it.

Thank you.